

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-894/SG/CG approuvant le budget définitif d'Electricité de Djibouti pour l'année 1971 .

n° 72-894/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
8 juin 1972

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro
25 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 249 du 28 avril 1972 du conseil d'administration d'Electricité de Djibouti arrêtant l'état de prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1971 (budget définitif) à la somme de 967.120.000 FD (neuf cent soixante-sept millions cent vingt mille francs Djibouti).